

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Dallaire

<https://www.cadre21.org/membres/4a6ff0a96adcdad9e6eafc4a>

Date d'obtention : 2025-03-03 14:57:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape est de parler au jeune qui vient nous voir pour recueillir l'information et rencontrer la victime. Par la suite, évaluer la nature de l'incident à l'aide du questionnaire dans la trousse Sexto (l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue). Vérifier l'information en questionnant si d'autres personnes sont au courant et intervenir selon le cadre s'il y a lieu. Faire le même processus avec l'instigateur s'il est dans le même milieu que la victime. Me référer à l'aide mémoire en tout temps pour être certaine de ne pas oublier d'étapes et de rester dans mon rôle d'intervenant scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans les 3 cas, si j'utilise la méthode Sexto j'ai toujours les référents dans la trousse ce qui permet de rester dans le cadre légal (Loi sur l'instruction publique, de ne pas être en effraction avec la loi sur la pornographie juvénile, de ne pas empiéter sur le travail des policiers, etc.). Je constate un souci du respect envers les différents protagonistes facilitant les interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans mon cas, l'étape qui me semble la plus délicate et qui me stress énormément est lors de la confiscation du cellulaire ou de l'appareil technologique. En faisant la formation et en voyant les 3 cas, je sais que je peux interpellier les policiers pour cette étape si besoin. L'autre est de déterminer si c'est acte malveillant ou impulsif. Maintenant, je suis mieux en mesure de déterminer un ou l'autre avec la méthode Sexto en fonction du contexte et des réponses du jeune.